

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990

New York, 9 novembre 1990

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1990

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990
New York, 9 novembre 1990

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1990

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

New York, 1991

NOTE

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social sont identifiées comme suit :

Résolutions

Jusqu'en 1977 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les résolutions du Conseil étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 1733 (LIV), résolution 1915 (ORG-75), résolution 2046 (S-III), adoptées respectivement à la cinquante-quatrième session, à la session d'organisation pour 1975 et à la troisième session extraordinaire]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule [par exemple : résolution 1926 B (LVIII), résolutions 1954 A à D (LIX)]. La dernière résolution ainsi numérotée est la résolution 2130 (LXIII) du 14 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les résolutions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la résolution dans la série annuelle (par exemple : résolution 1990/47)

Décisions

Jusqu'en 1973 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la cinquante-cinquième session), les décisions du Conseil n'étaient pas numérotées. De 1974 à 1977

(jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les décisions étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : décision 64 (ORG-75), décision 78 (LVIII), adoptées respectivement à la session d'organisation pour 1975 et à la cinquante-huitième session]. La dernière décision ainsi numérotée est la décision 293 (LXIII) du 2 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les décisions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la décision dans la série annuelle (par exemple : décision 1990/287).

En 1990, les résolutions et décisions du Conseil sont publiées dans trois suppléments aux *Documents officiels du Conseil économique et social, 1990* comme suit :

Supplément n° 1 (session d'organisation pour 1990 et première session ordinaire de 1990);

Supplément n° 1A (seconde session ordinaire de 1990);

Supplément n° 1B (reprise de la seconde session ordinaire de 1990).

* * *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une telle cote signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation

E/1990/90/Add.2

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Points de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1990 examinés au cours de la reprise de la session	1
Décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1990	3

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990 EXAMINÉS AU COURS DE LA REPRISE DE LA SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
10. Questions de coordination.
16. Elections.

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU COURS DE LA REPRISE DE SA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990*

SOMMAIRE

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
1990/284	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa deuxième session extraordinaire (E/1990/SR.38)	1	9 novembre 1990	3
1990/285	Note verbale datée du 27 septembre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1990/SR.38)	1	9 novembre 1990	3
1990/286	Dates de la trente-deuxième session de la Commission du développement social (E/1990/SR.38)	1	9 novembre 1990	3
1990/287	Dates de la dixième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/1990/SR.38)	1	9 novembre 1990	3
1990/288	Assistance d'urgence au Samoa, aux Samoa américaines, à Nioué, à Tokélaou, aux Tonga, à Tuvalu et à Wallis-et-Futuna (E/1990/SR.38)	1	9 novembre 1990	4
1990/289	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la seconde partie de sa trentième session (E/1990/SR.38)	10	9 novembre 1990	4
1990/290	Rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la vingt-cinquième série de réunions communes des deux organes (E/1990/SR.38)	10	9 novembre 1990	4
1990/291	Elections et présentation de candidatures (E/1990/SR.38)	16	9 novembre 1990	4

* Le Conseil n'a pas adopté de résolutions à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1990.

1990/284. Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa deuxième session extraordinaire

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa deuxième session extraordinaire¹.

1990/285. Note verbale datée du 27 septembre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a décidé d'examiner à sa session d'organisation pour 1991, dans le contexte de son programme de travail pour 1991, la note verbale datée du 27 septembre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant

permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies².

1990/286. Dates de la trente-deuxième session de la Commission du développement social

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a décidé que la trente-deuxième session de la Commission du développement social, qui aurait dû se tenir à Vienne du 13 au 22 février 1991, se tiendrait du 11 au 20 février 1991.

1990/287. Dates de la dixième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social, ayant examiné la note du Secrétariat³, a décidé que la dixième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui aurait dû se tenir

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément n° 25 (A/45/25).

² E/1990/121.

³ E/1990/L.56.

du 30 janvier au 8 février 1991, se tiendrait en septembre 1991 et qu'il déciderait des dates et du lieu exacts de la Réunion à sa session d'organisation pour 1991.

1990/288. Assistance d'urgence au Samoa, aux Samoa américaines, à Nioué, à Tokélaou, aux Tonga, à Tuvalu et à Wallis-et-Futuna

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a pris acte du rapport oral présenté par le Chef de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement au sujet de l'assistance d'urgence à apporter au Samoa, aux Samoa américaines, à Nioué, à Tokélaou, aux Tonga, à Tuvalu et à Wallis-et-Futuna⁴.

1990/289. Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la seconde partie de sa trentième session

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a décidé de prendre acte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la seconde partie de sa trentième session⁵ et de faire siennes les conclusions et recommandations y figurant relatives au projet de programme 45 du plan à moyen terme pour 1992-1997 (Redressement, développement et transformation économiques de l'Afrique) et au projet de programme 31 (Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique).

1990/290. Rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la vingt-cinquième série de réunions communes des deux organes

A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a décidé de prendre acte du rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la vingt-cinquième série de réunions communes des deux organes⁶, de faire siennes les conclusions et recommandations y figurant et de transmettre le rapport à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session pour examen au titre du point correspondant de son ordre du jour.

1990/291. Elections et présentation de candidatures

1. A sa 38^e séance plénière, le 9 novembre 1990, le Conseil économique et social a pris les décisions suivantes au sujet de sièges à pourvoir dans ses organes subsidiaires :

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de trois membres à choisir parmi les Etats d'Afrique et de deux

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1990, Séances plénières* (vol. II), 38^e séance.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément n° 16 (A/45/16)*, deuxième partie

⁶ E/1990/123.

membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991.

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Le Conseil a élu la SUÈDE pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991.

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de :

a) Six membres à choisir parmi les Etats d'Afrique, trois pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991 et trois pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1992;

b) Six membres à choisir parmi les Etats d'Asie, trois pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991 et trois pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1992;

c) Huit membres à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, quatre pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991 et quatre pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1992.

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991.

GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de :

a) Quatre membres à choisir parmi les Etats d'Afrique, trois pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991 et un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1991;

b) Un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991;

c) Un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991.

2. A la même séance, le Conseil a pris la décision ci-après au sujet des six sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires et les organes qui lui sont rattachés par suite de l'adhésion de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne le 3 octobre 1990 :

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Le Conseil a élu la POLOGNE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1991.

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les Etats d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1994.

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le Conseil a élu la ROUMANIE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1992.

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Le Conseil a élu la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1991.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Le Conseil a élu la TCHÉCOSLOVAQUIE pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 juillet 1993.

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Le Conseil a désigné la YOUGOSLAVIE en vue de l'élection par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1991.

3. A la même séance également, le Conseil a pris la décision ci-après suite au désistement du Mexique concernant le siège à pourvoir au Comité du programme et de la coordination :

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

Le Conseil a désigné le BRÉSIL en vue de l'élection par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1991.

